



Conakry, le 26 août 2026

A/ N° 166/MATD/CAB/DNLPR/2013

No 0044 /BL/BPN/2026

DÉCLARATION RELATIVE AUX AUDIOS IMPLIQUANT DES MAGISTRATS ET À LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

Conakry, le 26 août 2026

Le Bloc Libéral (BL) suit avec une attention particulière les débats suscités par la circulation de plusieurs enregistrements audio mettant en cause certains magistrats de notre pays. Ces échanges, quelle qu'en soit l'issue judiciaire, posent une question qui dépasse la personne des intéressés : celle de la place que notre État entend réserver à l'indépendance de sa justice.

Notre formation politique rappelle, à titre liminaire, que la justice constitue l'un des piliers fondamentaux de l'État de droit. Elle ne peut remplir sa mission que si les magistrats qui la composent exercent leurs fonctions à l'abri de toute pression, de toute sollicitation et de toute instruction extérieures au dossier dont ils ont la charge. Un juge ne reçoit d'ordre de personne pour condamner, relaxer ou orienter une procédure : sa décision doit procéder exclusivement de la loi, des faits et des preuves qui lui sont soumis, conformément à la Constitution et aux lois de la République.

Le Bloc Libéral prend acte, en premier lieu, des informations rendues publiques selon lesquelles le Conseil supérieur de la magistrature aurait engagé, à l'encontre de Monsieur Algassimou Diallo, ancien Avocat général près la Cour suprême, une procédure disciplinaire ayant abouti à sa révocation. Notre parti ne conteste pas, dans son principe, la légitimité d'une telle sanction, dès lors qu'elle procède d'une instruction régulière et contradictoire ; il y voit au contraire l'illustration d'un principe cardinal, celui selon lequel aucun magistrat, quelle que soit la fonction qu'il occupe ou a occupée, ne saurait s'affranchir des obligations déontologiques et des exigences de dignité attachées à l'exercice de sa charge.

S'agissant, en second lieu, de l'audio attribué à Monsieur Sidy Souleymane N'Diaye, ancien procureur près le Tribunal de première instance de Dixinn et actuel Procureur général près la Cour suprême, le Bloc Libéral entend observer la plus grande rigueur méthodologique. Il n'appartient pas à notre parti de se prononcer sur l'authenticité d'un enregistrement dont la vérification technique et judiciaire relève des seules autorités compétentes. Si toutefois les faits qu'il donne à entendre venaient à être confirmés au terme d'une procédure indépendante et contradictoire, ils seraient susceptibles de constituer des infractions graves, de nature à appeler des poursuites pénales et des sanctions disciplinaires à la hauteur de leur gravité — sans que le Bloc Libéral n'entende, à ce stade, se substituer aux juridictions seules habilitées à en décider.

Ces deux dossiers, pour distincts qu'ils soient dans leur nature, doivent être lus ensemble, car ils éclairent un même enjeu sous deux angles complémentaires. Le premier relève d'un manquement aux obligations professionnelles et à la dignité de la fonction, sanctionné selon les formes prévues par les textes. Le second interroge une question plus fondamentale encore, celle d'une éventuelle intervention extérieure — politique ou institutionnelle — dans le cours d'une procédure judiciaire, ce qui touche directement à l'indépendance de la justice et, au-delà, aux droits fondamentaux des citoyens justiciables.

Le Bloc Libéral salue le principe selon lequel aucun magistrat ne saurait se placer au-dessus des règles disciplinaires qui gouvernent sa profession. Il demande cependant que ce principe soit appliqué avec la même constance et la même célérité à toutes les situations comparables, sans considération de la position occupée, de la proximité politique ou de l'influence dont peut se prévaloir tel ou tel acteur. Une justice qui sanctionne avec diligence certains manquements tout en laissant sans réponse, durant des mois, des accusations susceptibles de porter atteinte à l'indépendance même de l'institution judiciaire, s'expose à un doute légitime sur l'égalité de tous devant la règle commune.

Le Bloc Libéral demande en conséquence au Conseil supérieur de la magistrature d'examiner, avec la même rigueur et dans des délais raisonnables, tout fait susceptible de porter atteinte à la crédibilité de la justice, quel que soit le rang du magistrat concerné. Les suites qui en résulteront, disciplinaires ou pénales, devront être proportionnées à la gravité des faits établis, et non à la fonction ou à la position institutionnelle de leur auteur.

Notre pays a besoin d'une justice indépendante, impartiale et respectée. La restauration de la confiance des citoyens envers leurs institutions judiciaires passe nécessairement par la vérité des faits, la responsabilité de chacun devant ses actes, et l'égalité effective de tous devant la loi.

Fait à Conakry, le 26 août 2026

Pour le Bloc Libéral (BL)